

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 mars 2015 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Mme Sylvie Laurain, MM Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture : **20 h 00**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 24 février 2015
4. Autorisation de paiement des comptes courants
 - 4.1 Dépôt des comptes mensuels
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Journal des loisirs inter-municipal – modification de la participation
 - b) Autorisation d'une dépense pour l'achat de joueurs de hockey en plastique : 50.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Démission de Mme Jacqueline Sèpul du service des incendies
 - b) Démission de M. Éric L'Homme du service des incendies
 - c) Autorisation d'achat d'une crépine et d'un coude 90 degrés pour les camions incendies : 800.\$
 - d) Adoption du règlement d'emprunt 466 pour l'achat d'un camion pour le service des incendies
 - e) Nouveau pompier au service de Saint-Sébastien M. Marc Bergevin
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Rien à signaler
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Échantillonnage de l'eau potable et retour à la conformité
 - b) Adoption du règlement 465 relatif aux travaux du cours d'eau Dandurand-Bellefroid
 - c) Autorisation d'une dépense l'équipement d'aqueduc : 2 000.00\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Radiation finale des comptes à recevoir en mauvaises créances 2008 et 2009
10. **VARIA**
11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
12. **COURRIER**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 50**

1. **OUVERTURE**

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-03-075 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 24 FÉVRIER 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février et de la séance extraordinaire du 24 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-076 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 et du 24 février 2015. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Donais directrice générale, en début de la présente séance, a fait l'explication de la nouvelle présentation des comptes courants aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-077 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant total de **44 193.38\$** soit autorisée pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

LOISIRS ET CULTURE

C1500068	Autobus Mont-Saint-Grégoire, glissades St-Jean-de-Matha	661.11\$
C1500090	Forme Atout, cours de Zumba & abdo-fessiers	574.00\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1500081	B.Frégeau et fils inc., serv. Pelle feu 765 Palmer	1 655.64\$
C1500082	Aréo-Feu, achat de gants et vérif. appareils respiratoires	2 514.36\$
C1500083	L'Homme et fils inc., achat de crochets et supports pour outils de caserne	6.94\$
C1500084	Garage Stéphane Belhumeur inc, réparation camion-citerne 244	802.87\$
C1500085	Ministre des finances, CTQ enregistrement véhicules lourds service incendie	136.00\$
C1500086	Receveur général – Industries Canada, renouv. Licences radios 2015	447.00\$
C1500087	Municipalité de Venise-en-Québec, 3 entraides incendie (ANNULÉ)	3 228.43\$
C1500088	Assoc. Pompiers Auxiliaires Montérégie, serv. Repas feu 765 Palmer	750.00\$
C1500089	Municipalité de Saint-Alexandre, entraide incendie 1297 rang Dussault	579.22\$
C1500091	Article promotionnel Daniel Dupuis, chemises, épaulette Chef aux opérations	112.45\$
C1500092	Viateur Paquette inc. (Métro Henry), liqueurs, eau pour réunion incendie (4 fév)	69.04\$
C1500093	Menuiserie Fontaine, réparation câble de porte de la caserne	108.94\$
C1500094	Mathieu Gagnon, achat de bois et établi pour la caserne	78.37\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun paiement requis

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1500095	L'Homme et fils inc., batterie, eau, crèmes, clôture à neige	172.52\$
C1500096	Claude & François Phénix, nouvel éclairage patinoire et terrain balle	4 794.93\$
C1500097	Municipalité d'Henryville, travaux USEP et assain. 4 ^e trimestre 2014	22 699.30\$
C1500098	Pièces d'auto St-Jean inc., collier de ligne à gaz du tracteur	5.87\$
C1500099	Institue horticulture (I.Q.D.H.O.) formation sur la taille de végétaux	182.81\$
C1500100	AKD Protection, inspection et recharge d'extincteurs – bâtiments municipaux	270.76\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1500101	FQM, formation pour 2 élus	551.88\$
C1500102	Me Paul Claude Bérubé avocats, honoraires à la Cour municipale	1 422.85\$
C1500103	Fenestration Pro-Tech, 2 portes d'acier de Centre communautaire	2 143.09\$
C1500105	Valérie Provost, banque de 5 heures pour site WEB	225.00\$

TOTAL : 40 964.95\$

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles

Salaire des élus	Mars 2015	2 662.29\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Février 2015	7 518.00\$
Salaire des pompiers	Février 2015	2 996.97\$

C1500069	Super Soir Venise, diesel des camions du service incendie	271.01\$
C1500070	Laboratoires d'analyses SM inc., analyses d'eau – janvier 2015	124.76\$
C1500071	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres de février 2015	485.37\$
C1500072	Éditions juridiques FD inc., mise à jour d'un livre de Loi	84.00\$
C1500073	Régie intermunicipale A.E.P.H.V., quote-part mars 2015	15 063.00\$
C1500074	Financière Manuvie, assurances-collectives de mars 2015	1 212.20\$
C1500075	Gestim inc., service d'inspection municipal de février 2015	2 450.99\$
C1500076	Pétroles Dupont inc., huile à chauffage pour la caserne	678.42\$
C1500077	Réseau Mobilité Plus, pagettes du service des incendies	23.97\$
C1500078	Alain Héту, entente cellulaire février 2015	65.00\$

L1500014	Télébec, téléphone du garage et Pavillon des loisirs	208.72\$
L1500015	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues	645.08\$
L1500016	Hydro-Québec, électricité Caserne et Bibliothèque	528.44\$
L1500017	Receveur Général du Canada, DAS de janvier 2015	1 336.82\$
L1500018	Ministre du Revenu du Québec, DAS de janvier 2015	3 384.09\$
L1500019	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Mars 2015	4 564.07\$
L1500020	MRC du Haut-Richelieu, quote-part Dignes et stations pompage	9 302.68\$
L1500021	MRC du Haut-Richelieu, quote-part Administration	36 373.62\$

Pour un total de : 89 979.50\$

Dépenses autorisées par résolution

C1500067	Parc Safari, 2 mascottes pour la Fête d'hiver (2015-01-003)	425.41\$
C1500079	Aréo-Feu, 8 boyaux d'incendie 1,3/4 po. (2015-02-051)	1 285.80\$
C1500080	Produits & Services Ménager Pelletier-Villeneuve, produits d'entretien pour la caserne (2015-02-252)	168.48\$
C1500104	Libertevision inc., acompte pour l'enseigne numérique (2015-02-059)	8 000.00\$

Pour un total de : 9 879.69\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) JOURNAL DES LOISIRS INTER-MUNICIPAUX – MODIFICATION DE LA PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE trois années se sont écoulées depuis la première entente des loisirs inter-municipaux avec les municipalités de Clarenceville, Noyan, Henryville, Venise-en-Québec, Sabrevois et Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QU'il arrive souvent que les dates de production de la programmation ainsi que les dates d'inscriptions ne coordonnent pas avec les activités de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien ne souhaite plus participer à l'embauche d'une personne ressource ayant pour mandat de coordonner et de produire la programmation inter-municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien tient à continuer de transmettre l'information des activités des municipalités participantes à leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-078 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'une simple feuille avec la description sommaire des activités et les personnes contacts, soit transmise à notre municipalité dans le but d'en faire la distribution à ses citoyens;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités participantes. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JOUEURS DE HOCKEY EN PLASTIQUE

2015-03-079 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 50.00\$ soit autorisée pour l'achat de joueurs de hockey en plastique. ADOPTÉE.

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) DÉMISSION DE MME JACQUELINE SÉPUL DU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE Mme Sépul nous a avisé par un courriel daté du 11 février 2015, qu'elle quittait définitivement le service des incendies de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-080 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la démission de Mme Jacqueline Sépul, pompière au service des incendies soit acceptée. ADOPTÉE.

B) DÉMISSION DE M. ERIC L'HOMME, POMPIER AU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE M. L'Homme a avisé par texto son directeur incendie, en date du 3 mars 2015, qu'il quittait définitivement le service des incendies de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-081 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la démission de M. Éric L'Homme, pompier au service des incendies soit acceptée. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UNE CRÉPINE ET D'UN COUDE 90 DEGRÉS POUR LES CAMIONS INCENDIES

2015-03-082 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 800.00\$ soit autorisée pour l'achat d'une crépine et d'un coude 90 degrés pour les camions incendies. ADOPTÉE.

D) ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 466 CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES INCENDIES

RÈGLEMENT NUMÉRO 466 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 80 000,00\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Sébastien désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller M. Michel Morin à une séance extraordinaire du conseil tenue le 24 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-083 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant portant le numéro 466 est adopté:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'une unité de secours pour le service de protection incendie pour un montant total de 80 000,00\$.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 80 000,00\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de 80 000,00\$, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 3 mars 2015.

Signé :

Martin Thibert, maire

Manon Donais, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

=====

E) ACCEPTATION D'UN NOUVEAU POMPIER : M. MARC BERGEVIN

2015-03-084 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal accepte la venue de M. Marc Bergevin comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Sébastien à compter du 3 mars 2015;

QU'on lui demande de travailler sous la supervision du directeur des incendies, Monsieur Alain Hétu;

QUE le salaire accordé est de 22.10\$ l'heure pour le temps d'intervention et de 15,00\$ pour le temps de travail en caserne. ADOPTÉE.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rien à signaler

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET RETOUR À LA CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE lors d'une défaillance du système de traitement de l'eau potable, susceptibles de compromettre le respect des normes de qualité de l'eau ou un résultat d'analyse démontrant la présence de bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli*, la municipalité de Saint-Sébastien doit aviser sans délai le ministère de l'environnement, les utilisateurs de ce système et le directeur de la Santé publique, du fait que l'eau est considérée impropre à la consommation;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-085 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'afin d'accélérer la procédure de retour à la conformité, les échantillons soient prélevés et acheminés au laboratoire d'analyse par l'opérateur de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise;

QUE l'échantillonnage doit se faire de façon à suivre l'écoulement de l'eau à partir de la municipalité d'Henryville jusqu'à Clarenceville;

QUE la secrétaire de la Régie soit responsable d'informer les municipalités et le directeur de la Santé publique des résultats des analyses de laboratoire. **ADOPTÉE.**

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 465 RELATIF AUX TRAVAUX DU COURS D'EAU DANDURAND-BELLEFROID

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

RÈGLEMENT 465

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DANDURAND-BELLEFROID

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux d'entretien du cours d'eau Dandurand-Bellefroid à savoir;

Facture CRF1500016 au montant de 3 187.75\$.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 3 février 2015, par le conseiller Monsieur Ghislain Provost;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-086 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 3 187.75\$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux d'entretien du cours d'eau Dandurand-Bellefroid, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin versant du cours d'eau Dandurand-Bellefroid tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu et cette taxe est répartie suivant

l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

Cours d'eau Dandurand-Bellefroid

<u>Matricule</u>	<u>Hectares</u>	<u>Total</u>
3697-11-7329	9,596	3 187.75\$
TOTAL :		3 187.75\$

ARTICLE 2

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Signé :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Avis de motion le 3 février 2015
Adopté le 3 mars 2015
Avis public affiché le 4 mars 2015

C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ÉQUIPEMENT D'AQUEDUC

2015-03-087 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2000.00\$ soit autorisée pour l'achat de l'équipement d'entretien et de réparation d'aqueduc.
ADOPTÉE.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RADIATION FINALE DES COMPTES À RECEVOIR EN MAUVAISES CRÉANCES 2008 ET 2009

CONSIDÉRANT QUE la vérification externe du comptable professionnel agréé a été effectuée au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été accomplies pour recouvrer les comptes à recevoir de 2008 à 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre recours n'est possible lorsqu'il s'agit d'un compte à recevoir client;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-088 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste des comptes suivants soit radiée.

			Montants	Intérêts
Beaudin, Karine	Clarenceville	Camp de jour 2009	122.00\$	50.97\$
Doucet, Séverine	Henryville	Camp de jour 2009	267.00\$	111.67\$
Duclos, Nathan	Bedford	Accident d'auto 2009	1 050.50\$	482.13\$
Marchand, Guy	Saint-Jean	Accident d'auto 2012	825.00\$	144.82\$
Robins, Edward	Massachusets	Accident d'auto 2013	1 000.00\$	129.77\$
Vachon, Patrick	Saint-Jean	Accident d'auto 2008	1 848.71\$	919.35\$

ADOPTÉE.

10. VARIA

RÉPARATION DE LA PORTE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QU'un appel de service a été fait auprès de la compagnie Menuiserie Fontaine pour la réparation de la porte de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE ladite réparation a été effectuée le 11 février 2015 par cette compagnie;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un deuxième appel de service pour cette même porte le 25 février 2015 et pour le même problème;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des dommages causés au camion autopompe suite au deuxième bris de la porte le 25 février 2015;

EN CONSÉQUENCE :

2015-03-089 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la deuxième réparation de la porte de la caserne ne soit pas payée à la compagnie Menuiserie Fontaine;

QUE la directrice générale fasse un suivi auprès de la compagnie Menuiserie Fontaine afin de se faire rembourser les dommages causés au véhicule incendie, suite à la mauvaise réparation de la porte de la caserne du 11 février dernier. ADOPTÉE.

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autres :

- **Lettre du *Centre des Femmes du Haut-Richelieu* nous invitant à proclamer le 26 mars Journée nationale des cuisines collectives.**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-03-090 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h50. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière